

**COMMUNE DE CLAVETTE  
CHARENTE-MARITIME  
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 04 AVRIL 2023**

**Convocation du 30 mars 2023**

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion ordinaire qui a eu lieu le Mardi 04 avril 2023.

**Ordre du jour :**

Lecture et approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

**FINANCES**

**1 Délibération n° 04\_04\_2023\_01 :** Présentation et vote de l'affectation du résultat 2022 sur le budget 2023

**2 Délibération n° 04\_04\_2023\_02 :** Vote des taux d'imposition 2023

**3 Délibération n° 04\_04\_2023\_03 :** Vote des subventions aux associations pour 2023

**4 Délibération n° 04\_04\_2023\_04 :** Vote de la subvention au CCAS pour 2023

**5 Délibération n° 04\_04\_2023\_05 :** Autorisation d'emprunt auprès du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres

**6 Délibération n° 04\_04\_2023\_06 :** Présentation et vote du budget primitif 2023

Le mardi quatre avril deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie GUERRY-GAZEAU, Maire.

Secrétaire de séance : Xavier LANNELONGUE

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	A DONNE POUVOIR A	A RECU POUVOIR DE
GUERRY-GAZEAU	Sylvie	Maire	X			
LANNELONGUE	Xavier	1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint	X			F. LEFEBVRE
CONIL	Nathalie	2 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint		X	C. NEUVIAL	
BEAUPOUX	Stéphane	3 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint	X			
CHERPNET-QUINTIN	Chantal	4 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint		X	B. GRIT	
NEUVIAL	Catherine	Conseillère municipale	X			N. CONIL
LEFEBVRE	Fabrice	Conseiller municipal		X	X. LANNELONGUE	
NAUD	Bertrand	Conseiller municipal	X			
GRIT	Brice	Conseiller municipal	X			C. CHERPNET- QUINTIN
BORDEREAU	Nadège	Conseillère municipale	X			
DOUVILLE PINHO	Aurélie	Conseillère municipale	X			
PIEL	Antoine	Conseiller municipal		X		
SNOËK	Jean-Jacques	Conseiller municipal	X			
MICOINE	Christophe	Conseiller municipal		X		
DUBOURNET	Delphine	Conseillère municipale	X			

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du dernier procès-verbal de conseil municipal.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 04\_04\_2023\_01**  
**PRÉSENTATION ET VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**  
**SUR LE BUDGET 2023**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Brice GRIT, conseiller délégué aux finances.

Ce dernier propose :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

**Considérant** les résultats du compte administratif 2022,  
D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit sur le BP 2023 :

Le compte administratif fait apparaître :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2022 :	+ 170 220,58 €
Résultat reporté de l'exercice 2021 :	+ 251 014,18 €
Total résultat à affecter :	+ 421 234,76 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice 2022 :	+ 356 913,32 €
Résultat reporté de l'exercice 2021 :	- 139 980,38 €
Solde cumulé :	+ 216 932,94 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser  
En dépenses pour un montant de : 9 180,44 €  
En recettes pour un montant de : 0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide donc d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	421 234,76 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	216 932,94 €

**Le vote a été exprimé comme suit :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N° 04\_04\_2023\_02**  
**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Brice GRIT, conseiller délégué aux finances.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,  
**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B sexies et 1636B septies,  
**Vu** l'avis favorable des commissions « Finances » en date du 29 mars et 3 avril 2023,  
**Considérant** qu'il convient de voter les taux d'impôts à percevoir au titre de l'année 2023,

Suite aux différentes commissions finances les 29 mars et 3 avril, Monsieur Brice GRIT propose une augmentation des taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti de 1,5% et de la taxe d'habitation de 1,49%.

Ces taux sont appliqués aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux au titre de l'année 2023, lesquelles ont été revalorisées par la loi de finances conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre les mois de novembre 2021 et 2022.

À compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE, les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour rappel, depuis 2021, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) cumule les anciens taux communal et départemental (ce dernier était égal en Charente-Maritime à 21,50%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les taux de la Taxe Foncière Bâtie de 1,5% et de la taxe d'Habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires de 1,49%, ce qui donnera le produit assuré pour 2023 à savoir :

TAXES	Bases imposition 2022	Taux de référence 2023	Bases imposition prév. 2023	Variation des bases / 2022 en %	Taux 2023 + 1,5% pour TFB et +1,49% pour TH)	Produit escompté 2023
Taxe foncier bâti	1 243 587	43,54%	1 342 000	+7,91%	44,19%	593 030 €
Taxe sur foncier non bâti	34 597	59,61%	38 200	+10,41%	59,61%	22 771 €
Taxe Habitation	69 634	13,34%	101 373	+45,58%	13,53%	13 716 €
<b>TOTAL</b>						<b>629 517 €</b>
Allocations compensatrices						3 400 €
Coefficient correcteur						16 885 €
<b>Montant total prévisionnel</b>						<b>649 802 €</b>

**Le vote a été exprimé comme suit :**

**Pour : 11**

**Contre : 2**

**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N° 04\_04\_2023\_03**  
**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023**

Madame le Maire présente l'attribution des subventions prévues dans les dépenses de fonctionnement du budget 2023, pour un montant de 1 900,00 €, détaillée comme suit :

<b>SUBVENTIONS 2023 – ASSOCIATIONS</b>	
Association Parents Elèves	<b>500,00 €</b>
Comité des Fêtes	<b>500,00 €</b>
Comité Jumelage Franco-Allemand	<b>150,00 €</b>
Les P'tits Loups	<b>150,00 €</b>
Banque alimentaire	<b>150,00 €</b>
Croix Rouge Française	<b>150,00 €</b>
Secours Catholique	<b>150,00 €</b>
Les Restos du Cœur	<b>150,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 900,00 €</b>

Jean-Jacques SNOËK et Delphine DUBOURNET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ Attribut les subventions d'un montant de 1 900,00 €.

**Le vote a été exprimé comme suit :**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N° 04\_04\_2023\_04**  
**VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS POUR 2023**

Madame le Maire donne la parole à Madame Catherine NEUVIAL, conseillère déléguée à l'action sociale.

**Cette dernière présente le Compte Administratif du CCAS de Clavette 2022 :**

Section de Fonctionnement

Recettes	6 500,00 €
Dépenses	7 310,46 €
Résultat de l'exercice :	- 810,46 €
002 / 2021 reporté :	1 634,70 €
<b>Résultat cumulé de la section</b>	<b>824,24 €</b>

**Elle présente les dépenses prévues au CCAS pour 2023 :**

3 500,00 € - repas des aînés
1 000,00 € - animation
2 500,00 € - Sophrologie (conférence + ateliers)
500,00 € (Formation)
200,00 € - URSSAF
<b>7 700,00 €</b>

Le besoin financier global est de 7 700,00 € et est décomposé comme suit :

824,24 € (résultat cumulé de 2022)
2 500,00 € (Subvention du Département pour les cours de Sophrologie)
4 375,76 € (Recette provisionnée par BP 2023 Clavette)

Catherine NEUVIAL propose d'attribuer 4°375,76 euros de subvention au CCAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Attribue une subvention au CCAS d'un montant de 4°375,76 €.

**Le vote a été exprimé comme suit :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N° 04\_04\_2023\_05**  
**AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**  
**CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Brice GRIT, conseiller délégué aux finances. Ce dernier rappelle la commission finances du mercredi 29 mars 2023 et les différentes propositions ont été présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Clavette, en sa séance du 04 avril 2023 :

- Décide de contracter un emprunt de 320 000 € (trois cent vingt mille Euros) auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer l'achat d'un terrain, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - ✓ Montant du capital emprunté : 320 000 € (trois cent vingt mille Euros)
  - ✓ Durée d'amortissement en mois : 180 mois
  - ✓ Type d'échéances : constantes (intérêts perçus terme échu proportionnel)
  - ✓ Taux d'intérêt : 3,45 % Fixe
  - ✓ Périodicité : Trimestrielle
  - ✓ Déblocage des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.
  - ✓ Frais de dossier : 320,00 €
  - ✓ Autres commissions : Néant
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

**Le vote a été exprimé comme suit :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N° 04\_04\_2023\_06**  
**PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Brice GRIT, conseiller délégué dans le domaine des affaires financières. Monsieur Brice GRIT présente le budget primitif 2023 au conseil municipal comprenant les principales orientations relatives à la section de fonctionnement et à la section d'investissement :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE	TOTAL SECTION
<b>1 379 619,76 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 379 619,76 €</b>
RECETTES	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE	TOTAL SECTION
<b>958 385,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>421 234,76 €</b>	<b>1 379 619,76 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE	TOTAL SECTION
<b>892 225,94 €</b>	<b>9 180,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>901 405,94 €</b>
RECETTES	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE	TOTAL SECTION
<b>684 473,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>216 932,94 €</b>	<b>901 405,94 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve le budget primitif 2023 tel que présenté.

Les documents budgétaires et la notice synthétique sont joints à la présente délibération.

**Le vote a été exprimé comme suit :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Séance levée à 21h23

Le Maire,  
Sylvie GUERRY-GAZEAU



Le secrétaire de séance,  
Xavier LANNELONGUE

